



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°46 REUNION DU CABINET DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 2 février à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet ;
- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective.
- Jean Roger OSSETE, conseiller aux évaluations physiques ;

Monsieur Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières, en mission à Pointe-Noire, n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 25 janvier 2023.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 25 janvier 2023.
3. Examen du projet de programme d'activités de l'année 2023.
4. Examen du projet des dépenses du cabinet de l'exercice 2023.
5. Traitement des décisions du cabinet partiellement ou non exécutées.
6. Divers.



1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 25 janvier 2023.

Le RPPR a apporté des amendements de forme et de fond au compte-rendu de la réunion du cabinet du 25 janvier 2023. Il a, notamment demandé d'acter explicitement l'adoption du compte rendu et son rangement dans le répertoire adhoc.

Concernant la présentation du « Point d'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 25 janvier 2023 », le RPPR a instruit de distinguer la date de prise des décisions du cabinet (celle de la tenue de la réunion au cours de laquelle elles ont été prises), de celle de leur exécution (correspondant à la date de la tenue de la réunion d'après).

Le RPPR a demandé de corriger tous les comptes rendus antérieurs suivant cette instruction.

Moyennant ces corrections, le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2023 a été adopté. Il sera archivé dans les formes habituelles.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet

A l'invitation du RPPR, le directeur du cabinet a fait le point suivant.

A. Rappel des décisions de la réunion du 25 janvier 2023.

A.1. Adresser des lettres aux préfets des Départements du Pool, de la Bouenza, de la Lékoumou, du Niari, de Pointe-Noire et du Kouilou, aux sous-préfets et aux maires pour leur annoncer l'arrivée des missions d'évaluation des programmes et projets publics.

A.2. Elaborer le programme d'activités de l'année 2023, en se basant sur les treize (13) activités prioritaires retenues, à la faveur de la réunion du 19 janvier 2023 .

A.3. Elaborer la prévision des dépenses du cabinet de l'exercice 2023.

A.4. Abandonner le projet d'installation d'un autocommutateur téléphonique au cabinet. En informer les sociétés qui avaient déposé des offres pour la réalisation dudit projet.

B. Exécution des décisions, en date du 08 février 2023

B.1. Des lettres avaient été adressées à chacun des préfets concernés par les missions d'évaluation des projets publics dans la zone sud du pays. Les sous-préfets et les maires avaient été informés par téléphone.

Les missions s'étaient déroulées du 11 au 31 janvier 2023, avec l'aide des autorités locales ainsi saisies.

B.2. Un projet du programme d'activités de l'année 2023 a été élaboré. Il est soumis pour examen à la réunion de ce 02 février 2023.

B.3. L'état des dépenses prévisionnelles de l'an 2023 a été rédigé. Il est soumis à l'examen de la réunion de ce 02 février 2023.

B.4. Le projet d'installation d'un autocommutateur a été abandonné en raison de son coût excessif. Les sociétés concernées en seront informées prochainement par lettre à la signature du directeur du cabinet.

3. Examen du projet du programme d'activités de l'année 2023

Le RPPR a donné la parole au directeur du cabinet pour présenter le projet de programme qu'il a soumis à l'examen du cabinet.

La présentation du directeur du cabinet a été suivie d'échanges au terme desquels le RPPR a repris la parole pour repreciser la nécessité de classer les activités prioritaires dans les trois (3) rubriques mentionnées au cours de la réunion précédente :

- activités de base reconductibles chaque année ;
- activités spécifiques de 2023 ;
- activités non abouties à reconduire.

Le RPPR a soumis à l'examen des participants à la réunion un document en une page, présentant la déclinaison de l'activité portant sur l'orientation, la coordination et le contrôle des activités de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets.

Le RPPR a demandé de s'en servir pour l'élaboration du programme activités 2023. Il a demandé au directeur du cabinet de répartir le travail à faire entre les participants à la réunion. Le projet de programme d'activités de l'année 2023 sera à nouveau présenté pour examen à la prochaine réunion du cabinet.

4. Examen du projet des dépenses du cabinet de l'exercice 2023.

Le RPPR a accordé la parole au directeur du cabinet pour la présentation du projet des dépenses du cabinet exercice 2023.

Le directeur du cabinet a indiqué que les dépenses du cabinet, en 2023, sont projetées à la somme de 506.174.000 francs CFA. Elles sont réparties ainsi qu'il suit :

- besoin en fourniture de bureau	17 094 000
- petit matériel (imprimante HP)	5 800 000
- petite réparation (électricité, plomberie)	5 400 000
- carburant (groupe électrogène)	2 640 000
- Entretien des bureaux et jardin	12 240 000
• agents d'entretien	3 600 000
• agent de gardiennage	7 200 000
• produits d'entretien	1 440 000
- acquisition d'un logiciel de suivi-évaluation	200 000 000
- création et gestion de la base de données	3 000 000
- acquisition d'un site web	70 000 000
- animation du site web	6 000 000
- mission de suivi-évaluation	4 000 000
- mission annuelle d'évaluation	180 000 000

Après échanges, le RPPR a demandé que les principales activités à réaliser, dans le cadre de sa mission de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets, soient traitées en trois (3) séquences avec chacune la mention de son incidence financière. Il conviendra de prévoir deux missions de suivi des projets au cours de l'année 2023 (la première en avril et la seconde en juillet) et une mission d'évaluation à réaliser au cours du mois de janvier 2024.

Chaque mission de suivi a été estimée à 50 millions de francs CFA et la mission d'évaluation annuelle a été projetée à 180 000 000 francs CFA. Ainsi, l'ensemble des dépenses du cabinet, pour 2023, a été portée à 604 574 000.

Le RPPR a prescrit également de se conformer à la nomenclature budgétaire, pour l'élaboration et la présentation du document final des dépenses du cabinet exercice 2023. Il devra être examiné à nouveau à la faveur de la prochaine réunion du cabinet.

Le RPPR a demandé que le projet des dépenses du cabinet pour 2023 soit joint au programme d'activités 2023 et transmis au secrétariat général de la présidence de la République pour prise en compte.

Il a également demandé de programmer, dès le mois d'avril 2023, la préparation du projet des dépenses du cabinet pour l'exercice 2024.

5. Traitement des décisions du cabinet partiellement ou non exécutées.

En l'absence d'un support de présentation, ce point n'a pas été examiné.

L'ordre du jour étant épuisé et rien n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 13 heures.

Adopté, le 2 février 2023

La secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT